

# CALENDRIER PREVISIONNEL

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN LIGNE  
ET TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER D'INSCRIPTION SUR LE SITE**

[www.pre-inscription.fr](http://www.pre-inscription.fr)

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE MARDI 5 FEVRIER 2019**

(le cachet de la poste faisant foi)

**RETOUR DES DOSSIERS UNIQUEMENT PAR COURRIER A L'ADRESSE**

IFAS CONCOURS COMMUN

Lycée Valentine Labbé

41 rue Paul Doumer – 59110 LA MADELEINE

Mercredi 13 Mars 2019	<b><u>EPREUVE D'ADMISSIBILITE</u></b> <b>Epreuve écrite</b> anonyme, d'une durée de 2 heures, notée sur 20 points. Elle se compose en deux parties : <ul style="list-style-type: none"><li>• Un texte de culture générale</li><li>• Une série de dix questions à réponses courtes (notions élémentaires de biologie humaine, opérations numériques de base, exercices mathématiques de conversion)</li></ul>	Une convocation individuelle à l'épreuve d'admissibilité sera adressée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.  <b><u>Si vous n'avez pas reçu cette convocation 15 jours avant l'épreuve, veuillez prendre contact par téléphone au 03.20.63.02.67</u></b>
Mercredi 27 mars 2019	<b><u>RESULTATS ADMISSIBILITE</u></b> <i>Aucun résultat ne sera donné par téléphone</i>	<b>Affichage à 10 h 00 à l'IFSI ou en consultation sur le site</b>
Du 4 mars au 17 mai 2019	<b><u>EPREUVE D'ADMISSION</u></b> <b>L'épreuve orale</b> d'admission est notée sur 20 points se divise en deux parties et consiste en un entretien de 20 minutes avec deux membres du jury après une préparation de 10 minutes.	Les candidats déclarés admissibles sont convoqués par courrier recommandé avec accusé de réception après affichage des résultats. Les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité sont convoqués par courrier recommandé.
Mercredi 22 mai 2019	<b><u>RESULTATS ADMISSION</u></b> <i>Aucun résultat ne sera donné par téléphone</i>  Pour pouvoir être admis dans un institut de formation aide-soignant, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'entretien.	<b>Affichage à 10 h 00 à l'IFSI ou en consultation sur le site</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 48 candidats sont reçus sur liste principale.</li><li>• Les candidats des listes complémentaires pourront être admis sur les listes principales en fonction des désistements</li></ul>
A partir du 22 mai au 3 juin 2019	Tout candidat admis qui n'a pas donné son accord pour le 3 juin dernier délai, est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est remise au choix lors du forum d'affectation.	Tous les candidats sont personnellement informés de leur réussite ou non, par un courrier envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception

## LES DEROGATIONS

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Une dérogation pour un report d'admission à la rentrée de l'année suivante est accordée de droit en cas de :

- Congé de maternité
- Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- Rejet d'une demande de congé formation
- Rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Congé d'adoption ou pour garde d'un enfant de moins de 4 ans